









Comité de Pilotage Départemental

Procédure Bassins d'Alimentation des Captages « Grenelle »

16 avril 2012 DDT 28











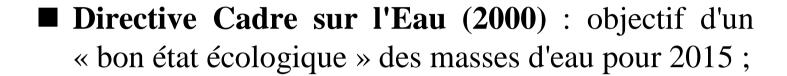
Ordre du jour

- Rappel du contexte réglementaire de la procédure Grenelle et du contexte départemental
- 2. Bilan général
- 3. Présentation de l'état d'avancement des bassins d'alimentation « grenellisés »
- 4. Présentation de l'animation agricole de la chambre d'agriculture sur les BAC
- 5. Points divers

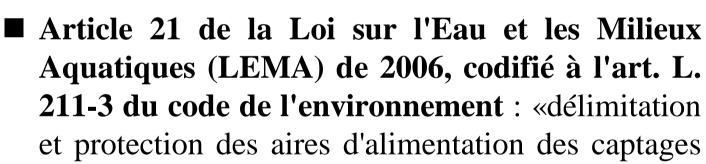


Le cadre réglementaire (1/3)

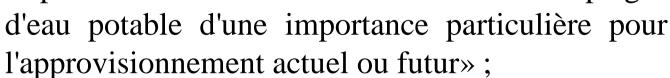
















Le cadre réglementaire (2/3)









- Grenelle de l'environnement (2009) : objectif de 500 captages à protéger en priorité d'ici 2012
 - Action 21 du plan Ecophyto 2018

 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010 - 2015



2 p









Le cadre réglementaire (3/3)

2 possibilités:

- 1 Procédure ZSCE:
- Prise d'un arrêté de délimitation de l'AAC et du programme d'actions
- Indicateurs * objectifs
- Délai de mise en œuvre volontaire
- Si non atteinte des objectifs: obligations
- 2 plan d'action basé uniquement sur le volontariat (pas d'arrêté) (indicateurs, objectifs)



Dans tous les cas le programme (ou plan) précise:









- Les objectifs à atteindre (notamment effets escomptés sur le milieu, adhésions aux mesures proposées...)
- Des actions concrètes issues des conclusions du diagnostic du territoire
- Des moyens mis en œuvre (aides financières, animation...)
- Une évaluation de l'impact technique et économique
- > Des indicateurs de suivi
- Des tableaux de bord des pratiques: importance du « point zéro » fait lors du diagnostic d'exploitation



Bilan



Dernier Copil départemental: 18 janvier 2010

Septembre 2011: annulé (pb de participation)



- 2010 : finaliser les diagnostics de pressions sur les 7 BAC du Conseil Général



- 2011 : finalisation des ces mêmes diagnostics pour les 6 BAC restant



- 2012 : démarrage des programmes d'action











- Réalisation des diagnostics:
 - Bureau d'études
 - Chambre d'agriculture
- 2 types d'animation:
 - BAC avec embauche d'un animateur
 - BAC avec animation agricole Chambre d'agriculture (anciens « BAC du CG »)
- En parallèle: démarches MAEt
- En fin d'année: retrait du Conseil Général pour le suivi des BAC











- Suite au retrait du CG pour le suivi des BAC :
 - Partie non agricole : CG
 - Nécessité de préciser la maîtrise d'ouvrage :
 - Réunions d'information :
 - > Rappel de la démarche, du cadre réglementaire
 - > Rappel des obligations : fournir une eau potable aux usagers
- Pb du financement de l'animation agricole:
 - AELB : contrats territoriaux
 - conventions
- Réunion des Copil locaux: choix des représentants agricoles et délimitations des AAC
- En parallèle: démarches MAEt











- Diagnostics territoriaux finalisés
 - Compléter les diag agricoles sur certains BAC
- Bassin AELB: Contrat territorial (St Denis, Bonneval, Châteaudun)
 - Finalisation d'une convention avec Châteaudun pour mutualisation d'une partie des moyens sur les 3 BAC (animation globale)
- Projet de convention avec la Chambre d'agriculture et les maîtres d'ouvrage pour l'animation agricole (6 BAC)









Réunion de tous les Copils début 2012

- * Diagnostics de vulnérabilité et pressions : bureau d'étude ou chambre d'agriculture
- * Délimitation de l'aire d'alimentation du captage et validation en Copil : bureau d'étude ou données CG

à revoir : Bonneval

Tremblay/ Berchères

- * quel périmètre pour les futures actions
- * calendrier :

pré-projet des programmes pour juin, à présenter à la DDT (+ financeurs) avant passage en Copil locaux Validation des programmes pour la fin de l'année



Calendrier 2012

• Charte des prescripteurs (C.A. 28) : avril 2012



Pour chaque BAC:

• Avant-projet du programme/plan d'action agricole : juin 2012





 Si réunions techniques hors présence DDT*AE : comptes rendus détaillés



- Validation du programme/plan d'action agricole : fin 2012, en Copil local
- Signature des Contrats territoriaux pour AELB
- Avec analyse technico-économique fournie suffisamment en amont



La situation en Eure-et-Loir





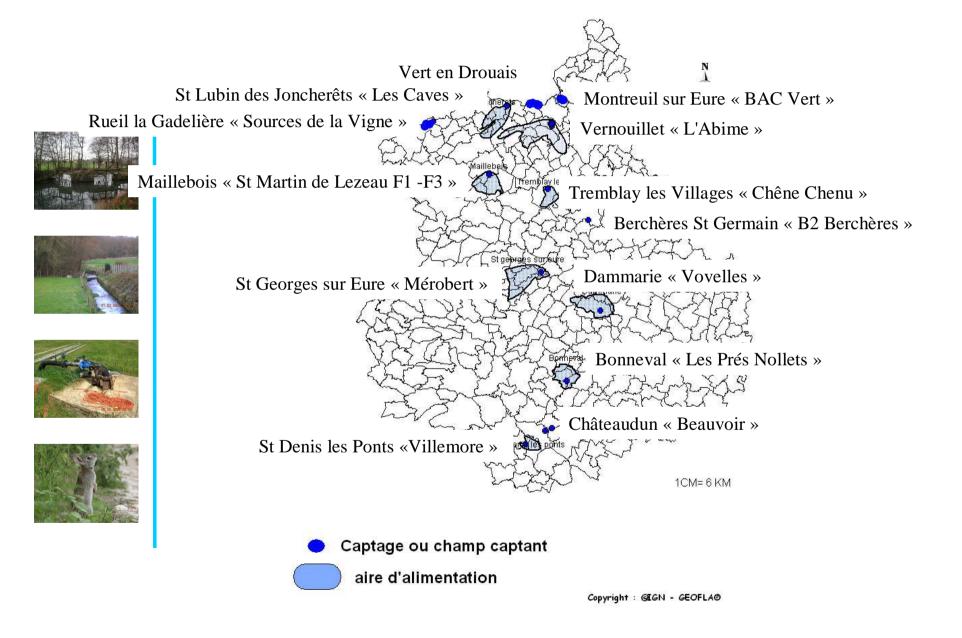




7 % de la population (67 collectivités distributrices et 31 500 habitants) reçoit de l'eau non conforme aux normes de potabilité, selon les paramètres nitrates et/ou pesticides. (A.R.S. du Centre – 2010)

La reconquête de la qualité de la ressource est donc une priorité

Localisation des 13 captages « Grenelle »











Les captages « Grenelle » (1/2)

■ 10 sur le Bassin Seine Normandie :

Berchères St Germain	Chartres Métropole		
Dammarie	Dammarie/C.A. 28		
Maillebois	SIPEP du Thymerais/C.A. 28		
Montreuil sur Eure	Eau de Paris		
Rueil la Gadelière	SIAEP Brezolles/Eau de Paris		
St Georges sur Eure	Chartres Métropole		
St Lubin des Joncherêts	St Lubin des Joncherêts/C.A. 28		
Tremblay les Villages	SIPEP du Thymerais/C.A. 28		
Vernouillet	Dreux Agglomération		
Vert en Drouais	Dreux Agglomération/ Eau de Paris		



Les captages « Grenelle » (2/2)



■ 3 sur le Bassin Loire Bretagne









Bonneval	C. C. du Bonnevalais/C.A. 28			
Châteaudun	Châteaudun			
St Denis les Ponts	SIAEP de St Denis les Ponts/C.A. 28			











État d'avancement des démarches sur chaque BAC

Etat d'avancement sur chaque B.A.C.



AAC : aire d'alimentation du captage V : validé NV : non validé	AAC	Carto. vulnérabilité	Diagnostic agricole	Diagnostic non- agricole	Périmètre de mise en œuvre des actions	Observations	
Berchères Saint Germain	NV	réalisée	En cours	réalisé	À déterminer	Superposition partielle avec délimitationAAC Tremblay	
Dammarie	V	validée	réalisé	réalisé	Sur toute l'AAC	Cemagref	
Maillebois	V	validée	réalisé	réalisé	Sur toute l'AAC	AAC agrandie : diags à compléter	
Montreuil sur Eure	NV	réalisée	Action non débutée à ce jour				
Rueil la Gadelière	NV	réalisée	En cours	En cours	À déterminer	Inter-régional et 3 départements (27, 28 et 61)	
St Georges sur Eure	٧	réalisée	Non débuté		À déterminer	Chartes Métropole souhaite le « dégrenelliser »	
St Lubin des Joncherêts	٧	validée	réalisé	réalisé	Sur toute l'AAC		
Tremblay les Villages	V	validée	réalisé	réalisé	Sur toute l'AAC	Projet d'échanges fonciers ; cf AAC Berchères	
Vernouillet	٧	validée	réalisé	réalisé	Sur toute l'AAC		
Vert en Drouais	٧	réalisée	En cours	En cours	À déterminer		
Bonneval	NV	validée	réalisé	réalisée	Sur toute l'AAC		
Châteaudun	٧	validée	réalisé	réalisé	Sur toute l'AAC		
St Denis les Ponts	٧	validée	réalisé	réalisé	Sur toute l'AAC		



Le BAC de Berchères St Germain









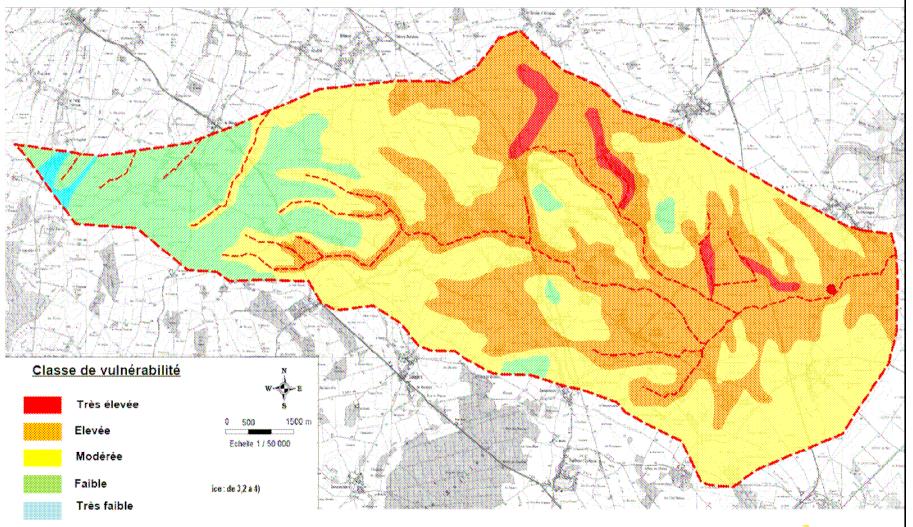
- L'aire d'alimentation du captage et le zonage de sa vulnérabilité ont été déterminés et présentés en réunion publique le 2 avril 2012.
- Le diagnostic territorial des pressions non agricoles est réalisé

Ce qui est à faire:

- Valider les zones de vulnérabilité
- ➤ Le diagnostic des pressions agricoles
- > Fixer le programme d'actions

Le BAC de Berchères St Germain

Vulnérabilité intrinsèque du captage



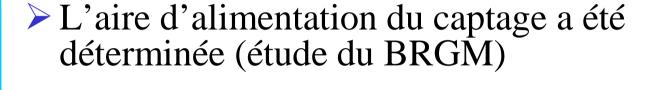




Le BAC de Vert en Drouais









Les zones de vulnérabilité sont déterminées



Etude pédologique pour affiner la vulnérabilité des sols vis-à-vis des infiltrations de polluants.





Le BAC de Vert en Drouais









Ce qui reste à faire

➤ Valider les zones d'actions sur l'ensemble de l'AAC

Établir le programme d'actions



Le BAC de la Vigne









Le champs captant des sources de l'Avre (Eau de Paris)

Les captages « Bas Eglise » et « la Varenne » du SIAEP de Brezolles

Les captages de Gonord (ville de Verneuil)



Le BAC de la Vigne











Ce qui reste à faire

- ➤ Valider les zones d'actions sur l'ensemble de l'AAC
- Établir le programme d'actions
- > Mettre en œuvre le programme d'actions
- > Particularité: AAC inter régionale



Les soutiens financiers



Mesures Agri-environnementales
Territorialisées (MAET)



■ Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)



■ Animation (Agences de l'Eau)

